

SYNDICAT DE L'UPA DE L'ÉRABLE

Principaux points que l'on désire préciser à la Commission

- On souhaite reprendre ici l'essentiel du mémoire déposé à la Commission et apporter certaines précisions.
- Au départ, on souhaite – comme tous les intervenants entendus – que l'autoroute se réalise dans les meilleurs délais... depuis le temps qu'on en parle !
- Comme mentionné dans notre mémoire, notre intervention concerne le choix retenu par le ministère des Transports pour le tracé « Est » à Beauceville pour lequel les impacts sont beaucoup plus importants pour l'agriculture.
- Nos préoccupations portent principalement sur les éléments suivants :
 - la perte de superficies en culture et la restriction au développement agricole;
 - le morcellement et les déplacements accrus;
 - la pression sur la zone et les activités agricoles et l'étalement des activités commerciales;
 - les effets des modifications du régime hydrique sur les terres en culture.

Perte de superficies en culture

- 9 hectares perdus; cela peut sembler faible, mais c'est important dans le contexte des activités agricoles de ce secteur;
- Il faut se conformer aux exigences environnementales qui se sont accrues énormément dans le secteur agricole au cours des dernières années.

Par exemple, l'application du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) :

- nécessite de disposer de plus grandes superficies de terrains qu'auparavant par l'application de la norme phosphore pour disposer des fumiers :
 - sur la base azote, le calcul de la superficie exigée était de 2.75 U.A./ha;
 - sur la base phosphore, il faut compter 1 U.A./ha ;

- interdit la mise en culture de nouvelles superficies (friche, déboisement) dans les bassins dits dégradés (Chaudière).
- La consolidation et le développement des exploitations agricoles sont donc limités étant donné le peu de superficies disponibles dans le secteur;
- Les exploitants actifs dans le secteur – qui ont en moyenne 40 ans – ont réalisé des investissements importants au cours des dernières années et il existe une relève.

Morcellement et déplacements accrus

- Les morcellements des terres découlant du tracé « Est » auront pour effet d'accroître les temps de déplacements, la consommation énergétique et les coûts pour les producteurs concernés.
- Le tracé « Ouest » ne touchant aucune terre en culture n'engendre aucun déplacement et coût accru, des concessions ayant déjà été faites par les producteurs lors de la planification du développement industriel et commercial de Beauceville.

Pression sur la zone et les activités agricoles et l'étalement des activités commerciales

- Au-delà des concessions déjà faites pour la partie située entre le tracé « Ouest » et la zone urbanisée de Beauceville, le tracé « Est » offrirait la possibilité d'étendre encore cette zone à soustraire de la zone agricole.
- Le tracé « Ouest » constitue, pour nous, une limite convenable pour assurer un développement commercial et industriel sur plusieurs décennies.
- Des intervenants – tout comme la Ville de Beauceville – ont d'ailleurs souligné, depuis le mois d'octobre, l'intérêt d'utiliser la zone qui se situerait entre le tracé « Est » et la zone urbanisée afin d'y implanter des commerces et autres activités.
- Plus surprenant encore, nous apprenions dernièrement que Ville de Beauceville désire que le rang St-Charles soit réaménagé (malgré des ententes antérieures) pour ensuite en favoriser le développement à des fins commerciales. Une approche qui n'était d'ailleurs pas préconisée dans l'étude d'impact sur l'environnement rendue publique en février 2006 et sur laquelle la Commission doit se prononcer.
- Ville de Beauceville va jusqu'à demander à la présente Commission de l'appuyer auprès de la Commission de protection du territoire agricole afin de faire dézoner la zone se trouvant entre le rang St-Charles et le tracé « Est » (requête faite par le maire le 7 novembre au soir).

- Encore là, des superficies en culture qui seraient perdues pour l'agriculture et qu'il faudra additionner aux 9.2 hectares touchés directement par le tracé « Est ».
- Les problèmes de consolidation et de développement déjà signalés pour les exploitations agricoles du secteur deviennent encore plus « criants ».
- On semble vouloir « scraper » une importante partie de la zone agricole, alors que les orientations gouvernementales mises à jour récemment (février 2005) préconisent le contraire :
 - priorité aux activités et exploitations agricoles en zone agricole, avec, comme objectifs :
 - d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture;
 - de favoriser la protection et le développement des activités agricoles en zone agricole dans une perspective de développement durable;
 - de planifier, en concertation avec le milieu, des actions de développement des activités et des exploitations agricoles en zone agricole;
 - d'assurer une démarche consensuelle avec les acteurs concernés par l'aménagement et le développement du territoire agricole.
- Voir le document sur les orientations gouvernementales en pages 12-13-15 et suivantes.

Effet des modifications du régime hydrique sur les terres en culture

- ◆ On parle beaucoup des conséquences du tracé « Ouest » sur le réseau hydrique, mais on sous-estime les impacts qui seraient engendrés par le tracé « Est » suite aux débordements qui pourraient survenir sur des terres en culture.
- ◆ Le ruisseau Fraser – qui se déverse dans la rivière des Plante – risque d'entraîner des quantités d'eau importantes dans des zones de culture dans la vallée de la rivière Chaudière lors de fortes pluies. Des problèmes d'érosion et de pertes de sols en culture pourront en découler. L'ensablement de terrains pourrait les rendre impropres à la culture.
- ◆ D'ailleurs, lors des pluies des 20 et 21 octobre 2006, des problèmes d'érosion importants ont eu lieu dans le secteur du rang St-Charles où passe le ruisseau Fraser, alors que ce ne fut pas le cas ailleurs.

Des consensus bafoués

Nous déplorons, à la Commission, le fait que dans ce dossier, les consensus parfois difficilement convenus ne tiennent pas la route; que ce soit pour le tracé de référence (semblable au tracé « Ouest ») qui a fait l'objet d'appuis d'à peu près tous les intervenants régionaux au cours des années 80 et 90 qui a été mis de côté au profit du tracé « Est » proposé il y a à peine deux ans et demi, sous prétexte qu'il fallait offrir une alternative au ministère de l'Environnement et au BAPE.

Que ce soit le réaménagement de la route du Golf dont l'emprise devait être limitée afin de restreindre l'empiètement sur les terres en culture adjacentes, et ainsi obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole. On revient en 2005 en demandant plus large, soit près du double.

Que ce soit pour le rang St-Charles pour lequel les intervenants (Beauceville, MTQ, producteurs, UPA) avaient convenu de ne pas toucher afin de conserver intactes les activités agricoles et forestières de ce secteur. Pourtant, on nous revient aujourd'hui avec un projet de réaménagement et de développement commercial de celui-ci.

Conclusion

Nous comprenons tout de même que la présente Commission saura porter intérêt à nos demandes et tenir compte des intérêts agricoles afin de recommander que l'autoroute se réalise sur le tracé « Ouest ».